

LE PETIT GÉNULPHIEN

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

BIEN VIVRE ENTRE LOIRE ET CHER

N°81 AVRIL 2024



EDITO DU MAIRE

Chères génulphiennes, chers génulphiens,

Me demandant quels thèmes j'allais aborder dans mon édito, je me suis dit que je tenais à être positive. Je pense honnêtement que nous avons traversé le plus difficile et que des jours meilleurs arrivent.

Vous pourrez constater, dans la double page consacrée aux finances, que la gestion rigoureuse prévue cette année nous permettra de passer le cap délicat du remboursement d'emprunt à hauteur de quasiment 222 500 €. L'an prochain, le niveau des remboursements atteindra un seuil un peu plus supportable pour notre commune, nous donnant la bouffée d'air nécessaire à la continuité de nos projets et le développement de notre commune. Le Conseil Municipal a voté le budget le 11 avril dernier, et n'a pas souhaité augmenter la fiscalité locale au-delà de celle de l'état, contrairement à d'autres communes aux alentours. La gestion financière draconienne, que nous mettons tous en œuvre, élus et agents, est à saluer car elle nous permet d'affronter les différentes « crises », certaines inédites, que nous vivons depuis le début de notre mandat. Les décisions que nous prenons et la situation saine que nous maintenons, nous permettent de traverser sereinement les tempêtes, de garder le cap afin de se projeter, notamment pour les investissements nécessaires à l'avenir de notre commune.

Cette année, c'est l'éclairage public, compétence métropolitaine, qui sera mis à l'honneur avec un énorme « toilettage ». Les armoires électriques viennent d'être remplacées; pour certains luminaires, les horloges, les crosses (le bout du mât), seront également remplacées, et les ampoules par des LED bien sûr.

Préserver notre cadre de vie est un souci constant pour notre équipe municipale. Aussi, la Métropole, que nous remercions pour cela, nous a doté d'un tout nouveau tracteur avec une épareuse (débroussailleuse) et un gyrobroyeur tout neuf, le nôtre datant des années 80, afin d'entretenir les accotements, les grands espaces verts, ainsi qu'à terme, sûrement les flancs de digues. Cet outil va permettre à nos agents de gagner en temps et en pénibilité.

D'autre part, nous voulons rassurer un certain nombre d'entre vous, le calvaire du croisement de la rue de Château Gaillard et des Varennes, cassé accidentellement par un usager de la route, a été restauré et sera bientôt reposé, avec mille précautions vu sa fragilité. Nous avons pu et pourrons encore compter sur nos bénévoles, alors un grand merci à eux, particulièrement à Aziz EL BOURI et à Marc TESSIER.

Améliorer notre cadre de vie nous anime au quotidien. Aussi, nous explorons toutes les possibilités qui se présentent à nous afin de renforcer l'offre de services au sein de notre village, tel qu'une mini-supérette à proximité de l'aire de camping-cars qui accueillerait, entre autres, des produits de notre territoire.

Et puis, bien vivre ensemble c'est aussi partager des moments festifs, des animations culturelles, des manifestations conviviales. Nous irons à la découverte de Tahiti et de la Polynésie les 18 et 19 mai prochains. Ne ratez pas le dîner typique du samedi soir : le Ahima'a, la nourriture emballée dans des feuilles de bananiers est cuite dans la terre. Puis, cela sera le tour de notre fête de village la plus populaire, la Foire aux entrecôtes à l'échalote, les 29 et 30 juin et début juillet le spectacle du CCAS à destination de tous les enfants de la commune.

En attendant ces festivités, portez-vous bien, prenez soin de vous, de vos proches et des autres.

Bonne lecture à tous

Votre Maire,

Patricia SUARD

SOMMAIRE

Page 2 : Edito du maire, sommaire

Page 3 : Ecole

Page 4 et 5 : Manifestations

Page 6 et 7 : Environnement

Page 8 et 9 : Budget

Page 10 à 14 : Actualités

2 Page 15 : Saint-Genouph en portraits



ÉCOLE

DES ÉLÈVES BIEN OCCUPÉS !

Les PS/MS à l'Opéra !

La classe de PS/MS a assisté à un concert grâce au programme de l'Opéra. Les enfants ont pu y découvrir un magnifique instant musical dans un lieu emblématique de Tours : Le Grand Théâtre. D'après petits et grands, le moment a été très apprécié !

Les classes de maternelle et de CP font leur cinéma !

Les élèves de la PS au CP, ont pu visionné le film "La farandole des couleurs" ou "Le chien jaune de Mongolie" en partenariat avec le programme Ecole et Cinéma.

Les CE1/CE2 voyagent à la Réunion !

A travers la musique créole proposée par le groupe Zagat' au sein d'un concert des Jeunesses Musicales de France, les CE1 et CE2 ont découvert ou redécouvert l'île de la Réunion; ses coutumes; sa langue locale; sa musique. Instant suspendu où la culture musicale et Réunionnaise était au rendez-vous !



Les classes de CE et de CM se préparent au départ !

Bientôt, les classes élémentaires du CE1 au CM2 feront un voyage en train sur une journée. Un intervenant de la SNCF est venu durant une demi-journée de classe pour faire de la prévention en lien avec le programme "Voyageur et citoyen".

Arlequin es-tu prêt ?

Toutes les classes ont participé au Carnaval lors d'un après-midi festif entre farandole, chants, comptines et crêpes. Un deuxième rendez-vous a lieu le dimanche 14 Avril, organisé par l'Association des Parents d'Élèves pour un défilé dans les rues de Saint-Genouph ! A vos plus beaux costumes !



LES PARENTS D'ÉLÈVES FÊTENT CARNAVAL !

Le dimanche 14 avril dernier, l'Association des Parents d'Élèves de l'école de St Genouph a eu le plaisir d'organiser son traditionnel carnaval, rassemblant élèves, parents et membres de la communauté scolaire et de la mairie pour une journée festive et colorée.

Au programme de cet événement, des défilés de costumes originaux dans les rues de St Genouph en musique et une fiesta party au sein de la salle polyvalente.

Grâce à l'enthousiasme des enfants et des parents, cette journée a été une véritable réussite et un moment de joie partagée, où la créativité et la bonne humeur étaient au rendez-vous.



Nous remercions élèves, parents mais également la mairie de St Genouph pour cet événement. Votre engagement et votre soutien ont été essentiels pour faire de ce carnaval un moment inoubliable pour tous.

L'équipe de l'APE

MANIFESTATIONS



LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

C'était la première véritable cérémonie en « live » de cette mandature. Tout s'est déroulé normalement. Mme le Maire a adressé ses vœux ; ainsi que ceux de son équipe municipale, à l'ensemble des gènulphiennes et des gènulphiens. Un montage photos retraçait les différentes réalisations et les sujets abordés. Le public a applaudi avec enthousiasme à la fin des 45 min de présentation, écoutées dans un silence quasi religieux. Les projets en cours, ceux déjà finalisés et les futurs, ont été exposés en détails, un point exhaustif très important, et apprécié de tous. Quelques personnalités nous ont fait l'honneur et l'amitié de leur présence, Bernard DESROSIERS et Solenne MARCHAND, Conseillers Départementaux, Frédéric AUGIS, le Président de la Métropole, accompagné de maires et vice-présidents, tels que Corinne CHAILLEUX (Druye), Aude GOBLET (Joué-les-Tours), Maria LÉPINE (Villandry), Nathalie SAVATON (Savonnières), Thierry CHAILLOUX (Ballan-Miré), Philippe CLÉMOT (Mettray), Emmanuel FRANCOIS (St-Pierre-des-Corps), Christophe LOYAU (Berthenay), Sébastien MARAIS (La Membrolle-sur-Choisille), ainsi que certains adjoints et conseillers délégués, et les représentants de la gendarmerie. Seule Fabienne COLBOC, notre députée de circonscription, habituellement présente, était excusée de son absence, en raison d'une entrevue avec le Président de la République ! Ce moment fût apprécié de tous, vivement l'an prochain !



LE REPAS DES AÎNÉS



La Commission Communale d'Action Sociale de la commune a organisé le repas des aînés le 18 février dernier à la salle polyvalente pour les gènulphiens de plus de 70 ans. Soixante-dix-sept convives ont déjeuné à table, et neuf personnes, ne pouvant pas se déplacer pour raisons médicales, se sont vues remettre un plateau repas livré par les conseillers municipaux. Cet événement festif s'est déroulé dans une bonne ambiance musicale : accordéon, chansons, danses, tous les ingrédients étaient réunis. Jean-Marie Diebold (86) a assuré l'animation avec dynamisme. Tout le monde s'est régalé, le traiteur Chevalier de Tours était aux commandes de la restauration pour un moment plaisant, convivial et bon enfant.

LA CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962

Le 19 mars dernier a eu lieu la Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la Mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Une cérémonie a été organisée devant le monument aux morts de la commune. Elle s'est déroulée en présence d'une cinquantaine de personnes, dont Solenne MARCHAND et Bernard DESROSIERS, conseillers départementaux, les élus d'ici et des environs, ainsi que les représentants de la Gendarmerie Nationale.

Le traditionnel verre de l'amitié a ensuite été partagé dans la salle de conférence.



SAINT-GENOUPH À L'HONNEUR DU CLASSEMENT

DES VILLES ET VILAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

Comme l'an dernier, le Journal du Dimanche a publié, le 28 janvier dernier, le palmarès établi par l'association « Villes et villages où il fait bon vivre ». C'était la 5ème édition.



Et Saint-Genouph est en première place du classement départemental pour les communes de 500 à 2 000 habitants ! Au niveau national, notre beau village se classe 209ème sur 11 128 dans cette même catégorie. Toutes tailles confondues, Saint-Genouph est 2 502ème sur 34 808 en France et 28ème sur 272 en Indre-et-Loire.

Comme tout classement, il possède ses lacunes, mais il traduit, on peut le dire, une réalité que l'on constate au quotidien : il fait bon vivre entre Loire et Cher ! Nous avons tous hâte de connaître le classement de l'an prochain !

LA DÉCOUVERTE DE TAHITI ET DE LA POLYNÉSIE

Comme chaque année, nous allons partir à la « Découverte d'un pays ».

Cette belle manifestation se déroule cette année les 18 et 19 mai, c'est l'île de Tahiti et la Polynésie qui sont à l'honneur !

La municipalité et l'Association Te Heimanuhau Karukera de Monthodon vous invitent à en savoir plus sur ces îles du Pacifique, leurs histoires, leurs habitants, leurs cultures, leurs danses, leurs tatouages, et bien plus encore !



Tahiti, la Polynésie à St Genouph

Dans le cadre de la manifestation «Découverte d'un pays», la commune de St Genouph organise cette année, en collaboration avec l'association «TE HEIMANUHAU KARUKERA» une exposition sur Tahiti et la Polynésie.

Cette animation se déroulera les 17, 18 et 19 mai.

Vendredi 17 mai : journée exclusivement réservée à l'école qui aura l'opportunité de découvrir l'île et la Polynésie.

Samedi 18 et dimanche 19 mai : salle du conseil et salle communale seront proposés au public, de 10h à 18h :

- ✓ Exposition sur le pays
- ✓ Présentation de costumes traditionnels
- ✓ Exposition des produits artisanaux
- ✓ Diaporama / film en continu dans l'arrière salle du conseil
- ✓ Démonstration et tatouage par un artisan tatoueur
- ✓ Dimanche à 15h00 : conférence à la salle communale

Samedi 18 mai uniquement :

- ✓ 20h : salle polyvalente (41 rue de la Gare), dîner spectacle animé
- ✓ Sur réservation : avant le **8 mai**, inscription au secrétariat de mairie (02.47.45.51.14), 25€/adulte - 12€/enfant de moins de 12 ans, chèque à l'ordre de Te Heimanuhau Karukera, merci de bien préciser les noms des personnes formant un groupe.



Menu

Cocktail et ses amuse bouches
Poisson cru en salade au lait de coco
Ahima'a (cochon, poulet, ...)
patates douces, manioc, bananes, ...)
Salade de fruits
Glace coco maison
Café

Ne pas jeter sur la voie publique



18 et 19 Mai

ST GENOUPH

Association TE HEIMANUHAU KARUKERA

ia orana

Tourisme Traditions

entrée libre

Animation Mareva Taua

Tatoueur Ahī Kohu

Gastronomie

18 et 19 mai : expositions, projections, inauguration animée, conférence dans les salles du conseil et communale de 10h à 18h.

18 mai : dîner spectacle polynésien animé par "Mareva Taua" à la salle polyvalente (41 rue de la Gare) à 20h

Tarif : adulte 25€ - enfant de moins de 12 ans 12€

Inscription en mairie : 02.47.45.51.14 avant le 8 mai



Samedi 18 mai à 20h, il nous sera servi un dîner au menu typique, emballé dans des feuilles de bananiers et cuit dans la terre, le Ahima'a ; et animé par le groupe Mareva Taua.

Pour réserver, téléphoner rapidement au 02.47.45.51.14, il reste encore quelques places.

Cette édition s'annonce très festive. L'inauguration se fera au gré des danses, et l'accueil pour le repas en chanson. Venez nombreux profiter de ce dépaysement total le temps d'un week-end.



ENVIRONNEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour accélérer la production d'énergies renouvelables, un dispositif de planification territoriale a été introduit dans le code de l'énergie, laissant aux communes la responsabilité d'identifier les zones propices à l'installation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable avant le 15 avril 2024.



Chaque commune a été invitée à définir ces zones d'accélération.

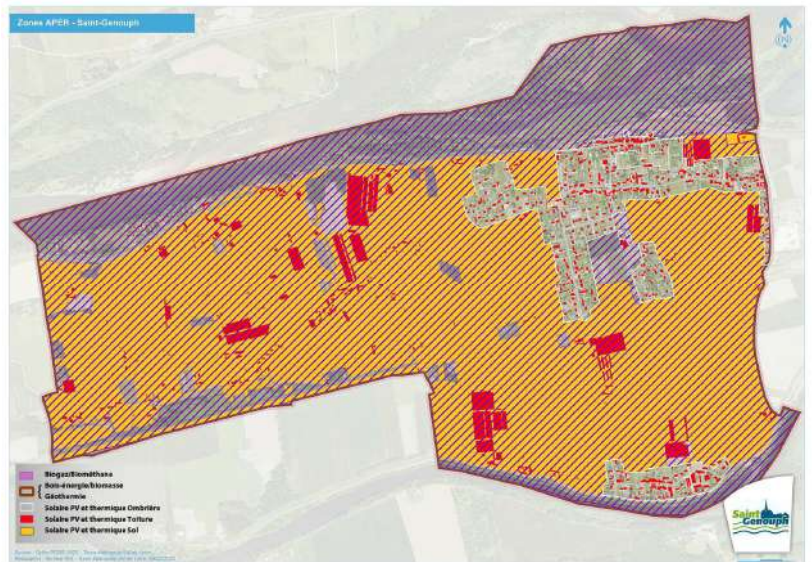
Les zones d'accélération sont définies en fonction de différents types d'énergies renouvelables (éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie), en prenant en compte les caractéristiques de notre territoire et des projets déjà en place.

Les projets sélectionnés dans ces zones pourront bénéficier, de la part de l'état, d'aides financières et d'un délai de traitement de dossier minimisé. Toutefois, être situé dans une zone d'accélération ne garantit pas automatiquement l'approbation du projet. Celui-ci doit respecter toutes les réglementations en vigueur. Si un projet se situe en dehors de ces zones, un comité de projet sera constitué, impliquant les parties prenantes, y compris les communes voisines.



Notre commune pourra par la suite définir des zones d'exclusion par type d'énergie renouvelable, si l'état a obtenu suffisamment de surface d'accueil.

Deux consultations publiques ont été menées : du 15 novembre 2023 au 6 décembre 2023 et du 28 février 2024 au 20 mars 2024. Ces consultations ont permis de recueillir vos avis et de tenir compte de vos remarques dans la définition des zones. Nous avons optés pour que ces zones soient les plus grandes possible afin de permettre un maximum d'accès à ces futures aides financières. Seuls sont exclus les espaces déjà interdits par une loi. Par exemple, une éolienne de plus de 50m de haut ne peut pas être construite à moins de 500m d'une habitation, ce qui exclut d'office toute la commune. De ce fait, aucun territoire de la commune n'est présent dans la zone correspondante.



DES SAPINS ABATTUS



Chers administrés, vous avez certainement constaté que les arbres près de l'école ont été coupés. En effet, ils ont été fortement attaqués par un parasite; morts, ils risquaient de se casser ou de s'écrouler.

Par mesure de sécurité, la municipalité a décidé de les abattre rapidement. Cette opération a coûté 2 640 euros.

Il en est de même pour les arbres qui se trouvent au terrain de football. C'est une

perte pour la commune qui réfléchit à la plantation de nouveaux arbres sur le domaine communal. Elle est preneuse d'idées et de plants qui végèteraient sur votre terrain.



Une zone humide est une portion du territoire dont le sol est gorgé d'eau pendant une grande partie de l'année. En occupant toute la porosité du sol, l'eau chasse l'air, et confère aux écosystèmes humides un fonctionnement particulier.

Il existe une grande variété d'habitats humides. En Touraine, les principaux sont les roselières et cariçaies, les gazons amphibies des bords de cours d'eau ou d'étangs, les boisements alluviaux, les landes et autres habitats humides acidiphiles, les tourbières et bas-marais, les prairies.

Les zones humides rendent des services écosystémiques essentiels comme l'épuration des eaux et le piégeage des sédiments, la régulation hydrologique (atténuation des crues et soutien d'étiage), ou encore l'accueil d'une riche biodiversité.

Afin de recenser ces habitats à forts enjeux, le Nouvel Espace du Cher porte une étude à l'échelle de son territoire.

Les objectifs sont les suivants :

- inventorier et délimiter les zones humides sur l'ensemble du territoire du NEC, en tendant vers l'exhaustivité ;
- caractériser ces sites sur le terrain ;
- hiérarchiser les enjeux de préservation, voire de restauration ;
- proposer des mesures de préservation / gestion / restauration des sites prioritaires ;
- intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

Les prestataires retenus sont la Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) basée en Indre-et-Loire et le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) basé en Loir-et-Cher. L'étude durera 2 ans. Les zones humides d'Indre-et-Loire seront prospectées en 2024 et celles de Loir-et-Cher en 2025. Une cartographie en ligne est mise à disposition du public, qui permettra de suivre l'avancement de l'étude :

https://sepant.lizmap.com/cartes/index.php/view/map?repository=zh&project=zh_nec_2023

Les membres du NEC et de la SEPANT sont autorisés, pour les besoins de l'étude et dans les conditions énoncées dans l'arrêté préfectoral, à pénétrer dans les propriétés privées situées dans le périmètre concerné.

Pour tout complément d'information, s'adresser à : Coralie Soleilhac : par mail à coralie.soleilhac@le-nec.fr ou par téléphone : 02 47 30 81 08 ou 07 50 54 83 77.

LES INCIVILITÉS

Ce sont ces nuisances, petites ou grandes, qui pourrissent le quotidien des habitants et de nos services techniques. De l'abandon d'un gobelet en plastique au jet d'un mégot, jusqu'au dépôt sauvage de déchets verts, voire plus volumineux ou odorants, beaucoup trop d'individus considèrent encore la voie publique comme



une poubelle, tout comme certains artisans et entrepreneurs qui se délestent de leurs gravats hors déchetterie. Bien que rarement sanctionnés, faute de preuves, ces actes d'incivilité coûtent cher à notre municipalité ; en temps passé par nos agents pour tout ramasser bien sûr, mais également en réputation pour notre commune.

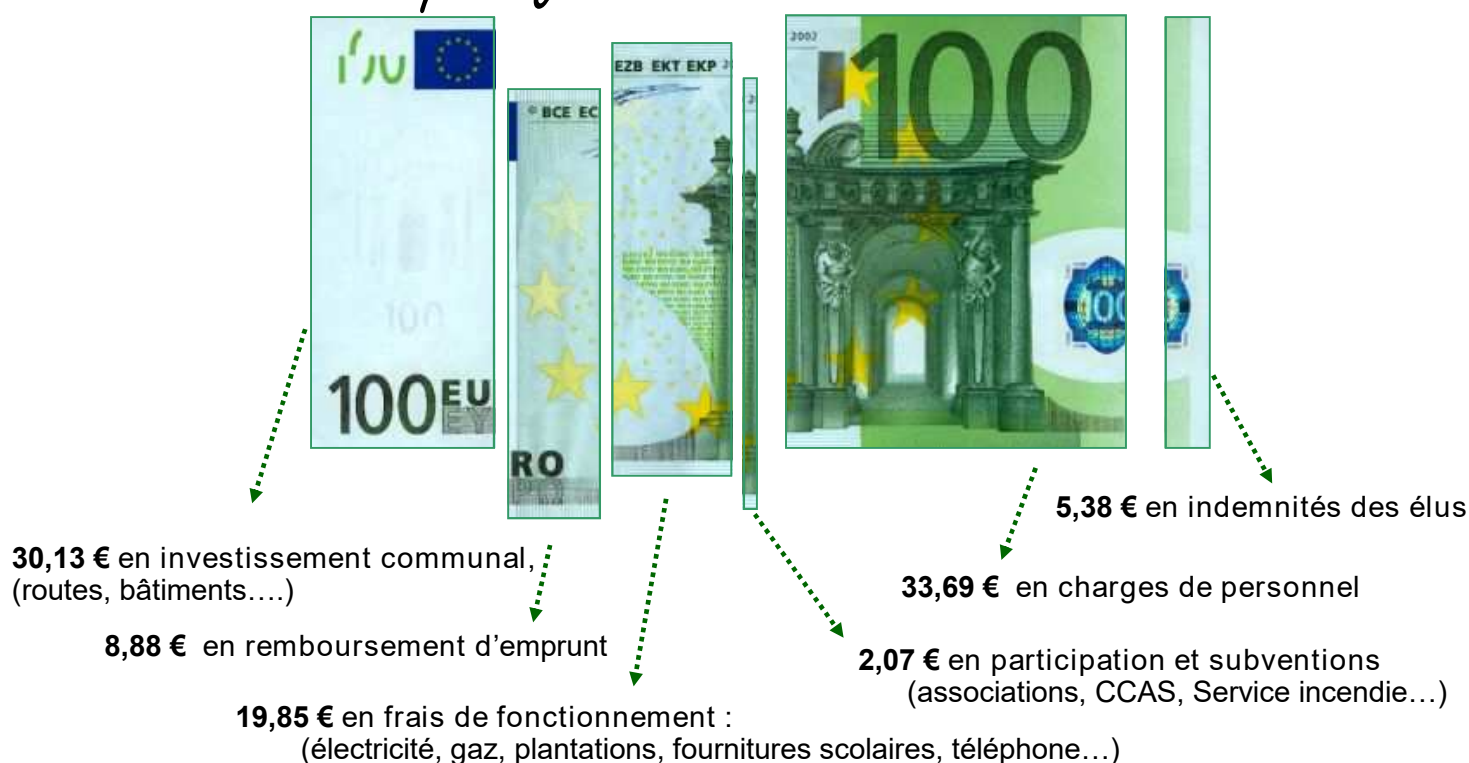


Une lueur d'espoir à ce sombre tableau : les moyens de lutte ne cessent de se perfectionner, les municipalités peuvent désormais bénéficier, pour les dépôts sauvages, d'un nouvel outil de détection satellitaire mis au point par la Société Générale d'Évaluation des Territoires et le Centre National d'Études Spatiales.

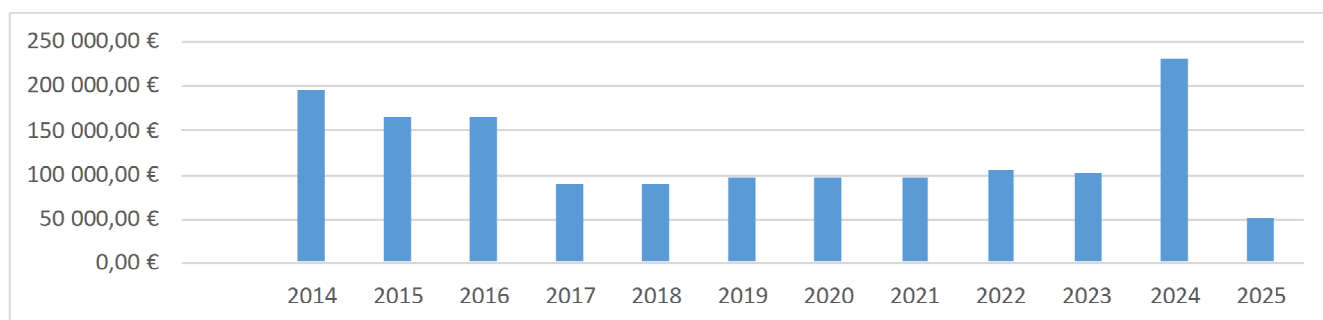


Budget 2023 : Résultat des finances

En 2023 qu'a fait la commune avec 100 € ?



Etat de la dette en Euros



Les Projets en 2024

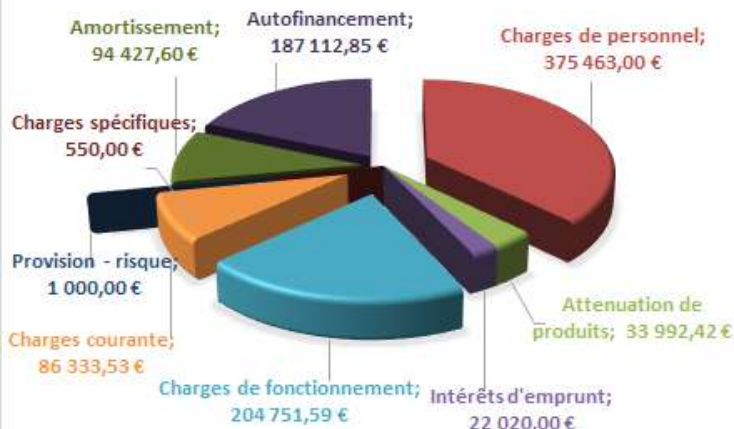
- **Bâtiments communaux : Réfection toiture salle du conseil pour 31 555 euros ttc;**
- **Changement de la chaudière de la salle polyvalente : 7 500 euros ttc;**
- **Voirie et éclairage public : 85 000 euros ttc.**



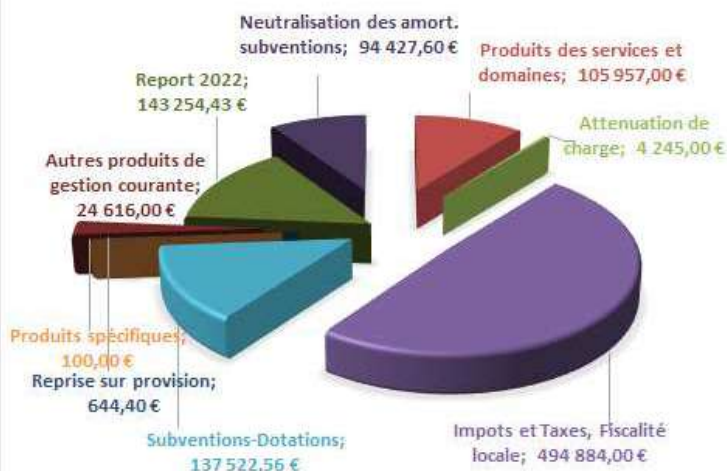
Budget 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 005 650,99 euros

DÉPENSES

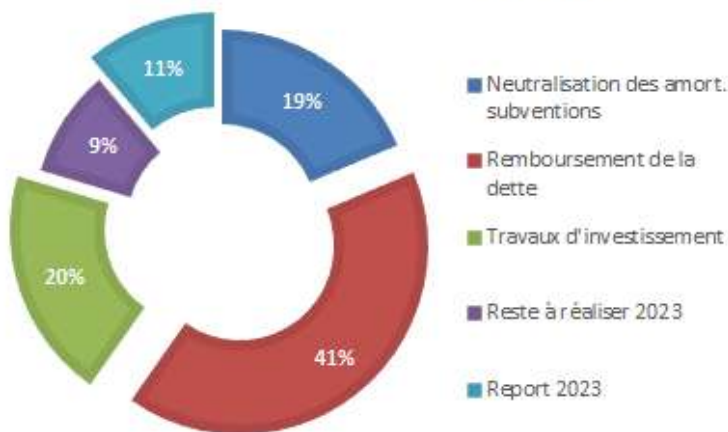


RECETTES

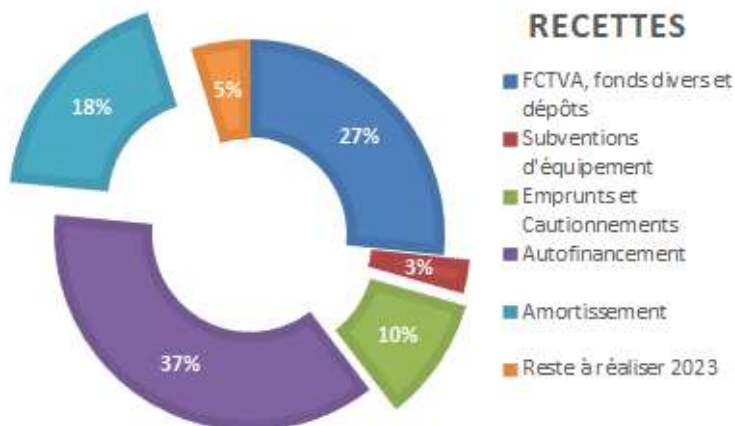


SECTION D'INVESTISSEMENT 506 518,66 euros

DÉPENSES



RECETTES



Évolution des Taux d'imposition votés pour 2024

Taxe Foncière propriétés Bâties (TFB) : maintenue à 37,28 %
Taxe Foncière propriétés non Bâties (TFNB) : maintenue à 46,01 %
Taxe d'Habitation (TH) : maintenue à 17,78 %
 Le niveau d'inflation actuel entraîne automatiquement une augmentation des bases fiscales pour 2024 à hauteur de +3,90 %.
 Soit en moyenne par ménage un effort fiscal de 35 euros

ACTUALITÉS

L'AIRE DE CAMPING-CARS : ÇA AVANCE !



L'aire de camping-car était en travaux en attendant la désignation par Tours Métropole d'un prestataire privé qui en reprendra la gestion. La barrière est prête à être posée.

La commission des Espaces Publics, Voiries et Mobilités de Tours Métropole a évoqué la mise en délibération pour le 22 avril, avec le service foncier, et la prise de possession par un prestataire de l'aire de camping-cars.

Nous espérons que l'entreprise investira l'aire de camping-cars au plus vite. En attendant, nous surveillons le lieu, et nettoyons la zone.

UNE NOUVELLE CHAUDIÈRE POUR LA SALLE POLYVALENTE

A tous les usagers de cette salle, vous avez pu constater que la chaudière vieille de 40 ans a fait quelques frayeurs durant cet hiver pourtant doux. Le réparateur a dû passer de nombreuses fois afin de la remettre en état de marche mais, il faut être clairvoyant, elle n'est plus adaptée. Le 28 mars dernier une commission s'est réunie afin d'étudier les devis; l'ensemble des conseillers va voté le devis retenu pour l'achat d'une nouvelle chaudière. Cela occasionnera une dépense supplémentaire au budget mais qui est nécessaire à notre commune. Plusieurs entreprises sont en concurrence, les devis sont encore à l'étude.



LA FERMETURE DE LA MAIRIE LE 10 MAI

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 10 mai. En cas d'urgence seulement, vous pouvez joindre l'astreinte d'équipe de Direction Municipale au : **07.88.43.67.35**.

LE SERVICE DÉCLALOC

Depuis la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) de 2014, il est nécessaire que tous les hébergements touristiques, comme les locations de vacances et les chambres d'hôtes, soient déclarés à la mairie. **Cette déclaration se fait via un formulaire officiel appelé CERFA, qui doit être remis au maire de la commune où se trouve l'hébergement.**



Une fois les formulaires déposés en mairie, les informations sont envoyées aux services financiers de Tours Métropole Val de Loire. Ils utilisent ces données pour créer une liste des hébergements touristiques et calculer la taxe de séjour à payer.

Pour rendre cette démarche plus simple, Tours Métropole Val de Loire offre aux communes un service en ligne gratuit appelé Déclaloc. Ce service permet aux propriétaires d'hébergements touristiques de remplir leur déclaration sur le site www.declaloc.fr. En retour, ils reçoivent automatiquement un récépissé de déclaration. Cela permet aux communes d'être informées en temps réel des hébergements sur leur territoire et aux services financiers de Tours Métropole Val de Loire d'avoir une base de données à jour pour calculer la taxe de séjour.



LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE CHEZ ORANGE

Orange se prépare à migrer vers un réseau télécom plus moderne, et prévoit la fermeture technique de son réseau cuivre dans notre commune le 31 Janvier 2027.

Ce réseau est celui de votre ligne téléphonique, ADSL, votre alarme, votre téléassistance, votre terminal de paiement (pour les professionnels),... Aussi, l'arrêt du réseau cuivre signifie que tout service – de tout opérateur commercial - devra impérativement utiliser un autre réseau, la fibre de manière privilégiée. Toutes les entreprises sont également concernées, tout comme tous les services publics.

Renseignez-vous auprès de votre opérateur et/ou d'Orange. Nous sommes en communication sur ce sujet de façon régulière avec Orange, aussi n'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous rencontrez avec votre opérateur, votre raccordement. Nous pourrions ainsi suivre, avec le service de la transformation numérique du territoire de Tours Métropole, les suites données à votre dossier par l'opérateur historique.

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE DANS VOTRE VILLE AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2027 ARRÊT DES SERVICES INTERNET ADSL ET DES LIGNES DE TÉLÉPHONIE FIXE



PARTICULIERS, ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS

Contactez votre opérateur, ou l'opérateur de votre choix, pour déterminer l'offre de remplacement la mieux adaptée à vos besoins avant la date de fermeture.



L'OAP CŒUR DE BOURG

L'opération immobilière concernant la phase 2 de notre Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Cœur de Bourg avance. Une nouvelle étape a été franchie grâce à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) qui assure, pour la commune, le portage pour l'acquisition de la propriété située au 22 rue de l'Auberdrière, qui était en vente depuis fin 2023. L'EPFL a acheté l'ensemble immobilier afin de le scinder en deux via le géomètre, pour ne garder que la partie concernant le projet, et revendre la parcelle contenant la maison d'habitation. L'opération financière rend le coût du portage minime et donc supportable pour la commune. Devrait suivre rapidement, l'achat de la parcelle de la première phase, pour laquelle la municipalité a de nouveau fait une offre.



LE TÉLÉPHONE D'ASTREINTE

En dehors des horaires d'ouverture de la Mairie (voir dernière de couverture) et pour toutes **urgences uniquement**, vous pouvez joindre la permanence de l'équipe de Direction Municipale au numéro de téléphone : **07.88.43.67.35**.

Rappel : pour une coupure de courant, d'eau, de gaz ou de téléphone, contactez en priorité votre opérateur, pour un incendie ce sont les pompiers, et pour un cambriolage ou un vol ce sont les gendarmes.

LE SPECTACLE DU CCAS

Le mercredi 10 juillet 2024, de 14h30 à 17h, tous les enfants et leur famille sont invités à assister au spectacle offert par le CCAS. Les enfants vont pouvoir savourer un petit moment convivial et festif, mettant certaines valeurs en exergue avec poésie, humour et tendresse durant 45 minutes. Un goûter sera ensuite dégusté avec toutes les familles présentes.

O fleurs de LO

Artisan Fleuriste
Toutes Compositions
34 place Sainte-Anne
37520 La Riche
02 47 56 62 36
ofleursdelo@orange.fr
Commandez par ☎ - Réglez par 💳

LA CANTINE : NOUVEAUX TARIFS

	Applicable le 1^{er} septembre 2023	Applicable le 1^{er} janvier 2024
REPAS COMMUNE	4,50 EUROS	5,11 EUROS
REPAS HORS COMMUNE	4,75 EUROS	5,36 EUROS
REPAS ENFANT MAJORÉ	7,80 EUROS	8,25 EUROS
PAI	2,10 EUROS	2,50 EUROS

UN NOUVEAU TRACTEUR



Depuis peu, la commune peut compter sur un nouveau tracteur de marque CLAAS pour tous les travaux d'entretien de la commune (tonte, transports, ports de charges...).

Financé par Tours Métropole Val de Loire et fourni à la commune tant que de besoin, il a coûté 92 196,91 euros. Il a été livré avec une épareuse d'occasion et un gyrobroyeur tout neuf.



ELECTIONS EUROPÉENNES LE 9 JUIN PROCHAIN : AUX URNES CITOYENS !

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote, situé au gymnase des petits prés sera ouvert de 8h30 à 18h00. Pensez à vous munir obligatoirement d'une pièce d'identité (la carte d'électeur est facultative mais facilite grandement le travail des élus tenant le bureau de vote).

LES TARIFS DU CIMETIÈRE INCHANGÉS

La commission s'est réunie en janvier dernier afin de débattre d'une éventuelle mise à jour des tarifs des concessions du cimetière et a conclu de ne procéder à aucune modification des tarifs, dans la mesure où ceux-ci sont situés dans la moyenne des communes environnantes et qu'aucun investissement important n'est à prévoir cette année.

IMPORTANT : *Il est à rappeler ici que vous ne pourrez être inhumé à St-Genouph que si vous y résidez au moment de votre décès, ou que vous y décédez ou que vous y avez une concession.*

Attention : *votre concession de famille ne vous donne pas forcément un droit à inhumation.*

Lors de l'achat d'une concession un titre est délivré. Celui-ci mentionne les personnes qui ont droit à l'inhumation dans cette concession.

- une concession peut être individuelle : seul le bénéficiaire nommé peut y être enterré,
- une concession peut être collective : seuls les bénéficiaires nommés y sont admis,
- une concession peut être familiale : son titulaire a entendu y permettre, outre sa propre inhumation, celle des membres de sa famille (à concurrence du nombre de places prévues).

Le titulaire demeure le régulateur du droit à l'inhumation dans la concession. Aussi, de son vivant il est le seul à pouvoir déterminer librement les personnes susceptibles d'y être inhumées et à pouvoir choisir de transformer une concession individuelle ou collective en concession familiale pour permettre l'inhumation de personnes non prévues au contrat initial.

Il n'est pas possible à un maire de délivrer l'autorisation d'inhumer dans une concession individuelle ou collective pour une personne ne figurant pas expressément dans l'acte de concession. La loi est stricte.

Prenez vos précautions afin que vos proches, déjà dans la peine de vous avoir perdu, n'aient pas à gérer cela et vivre une situation pour le moins douloureuse émotionnellement.

LA CULTURE DU RISQUE : ON NE SAIT JAMAIS !

Les récentes inondations qui ont frappées le département nous rappellent qu'une catastrophe naturelle, ça n'arrive pas qu'aux autres.

Il est essentiel de rappeler que notre commune bien que protégée par des digues, n'est pas à l'abri d'une inondation, entourée qu'elle est par la Loire et le Cher.

Il ne faut pas non plus oublier les risques liés à la voie ferrée, aux routes, à la centrale de Chinon...

Face à tous ses risques, la commune se prépare. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale pour planifier les actions en cas d'événements majeurs. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Vous pouvez dans ce cadre, vous signaler, vous ou vos proches, en mairie pour que nous puissions savoir où les personnes vulnérables sont situées sur notre territoire, pour agir au plus vite en cas de crise.

Un autre outil existe : il s'agit du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Cet outil présente chaque risque de façon synthétique et localisée. Il donne les gestes à appliquer en cas de besoin. Il a été distribué en fin d'année dernière à tous les habitants. Vous devez le conserver sans limite de temps et à portée de main.

La meilleure façon de réagir face aux risques, c'est d'y être tous préparés. N'hésitez pas à vous adresser à la mairie en cas de besoin.



Le saviez-vous? Le signal national d'alerte

Le premier mercredi du mois retentit l'essai mensuel d'une durée d'1 minute et 41 secondes.

En cas de menace réelle, « le vrai » signal d'alerte enchaîne 3 cycles de cette sonnerie séparés d'intervalles de 5 secondes. Si vous l'entendez, les comportements réflexes de sauvegarde à adopter immédiatement sont de se mettre en sécurité, s'informer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

Technologies
interactives
pour l'éducation
et l'entreprise


MOTIV'solutions



BIENVENUE AUX NOUVEAUX GÉNULPHIENS



Vous êtes arrivés sur Saint-Genouph dans l'année ou bien vous avez eu 18 ans cette année ? Merci de vous faire connaître en mairie. Il s'agit de pouvoir recenser les nouveaux habitants de la commune mais surtout de vous souhaiter la bienvenue dans notre village et de vous le présenter lors d'une petite réunion conviviale. Et si vous le souhaitez, nous pourrions également vous inscrire sur les listes électorales afin d'exercer votre droit de vote.

A L'AGENDA !

Retrouvez ci-dessous et pour la période de ce bulletin, les manifestations à venir, organisées par les associations de la commune. N'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations.

	Accrogym : ATTENTION, un petit changement a été décidé dans les horaires de la danse en ligne du mercredi. C'est maintenant 18h30 à 19h30 au lieu de 18h-19h. L'Assemblée Générale aura lieu le lundi 9 septembre 2024 à 20h30 au gymnase (salle des conférences).
	Comité des Fêtes : 29 juin à partir de 19h00 et dimanche 30 juin toute la journée, 33ème Foire aux Entrecôtes à l'échalote. Le bulletin de la brocante est à télécharger sur le site du Comité des Fêtes : https://foireauxentrecotes.jimdofree.com//Places limitées et placement par ordre d'arrivée des bulletins .
	Fleur de Henné : Spectacle de danse orientale le 16 juin à 15h00.
	USG Foot : les 50 ans de l'USG seront célébrés par une journée festive le samedi 7 septembre avec un tournoi U9 en fil rouge.

LES ASSISTANTES MATERELLES

Retrouvez ci-dessous la liste des assistantes maternelles de Saint-Genouph :

Nom	Adresse	téléphone	Capacité d'accueil
Latifa EL BOURI	21 bis rue du Bourg	06.98.45.66.18	4
Claire LECLERCQ	29 Rue des Varennes	06.38.67.84.95	3
Solène SOUCHOIS-HINIEU	2 Bis rue des Petits Prés	06.17.90.44.61	4
Jennipher VICHY	17 rue du Grand Moulin	06.49.59.62.05	3

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le jury communal passera deuxième quinzaine du mois de juin pour les deux catégories. Le bulletin d'inscription a été distribué dans les boîtes aux lettres. Une fois rempli, il est à déposer en mairie avant le 25 mai. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone au :

02 47 45 51 14.

HELDER BATIMENT TOURAINE

Etanchéité-Bardage



CARVALHO Helder
Gérant

Port. : 0608710267

Fax : 0179733480

carvalho.helder@neuf.fr

43 rue de la Gare

37510 SAINT GENOUPH

SAINT-GENOUPH EN PORTRAITS

TOUS PASSIONNÉS ET ENGAGÉS !

Notre série de portraits de génulphiens continue dans ce numéro (et les suivants). Nous continuons nos rencontres avec les entrepreneurs de notre commune pour découvrir leur travail et leur passion !



La Grange Dîmière : maison d'hôtes de charme

Cela fait désormais plus de 10 ans que nous sommes installés à Saint Genouph avec nos trois enfants et que j'ai un immense plaisir à rencontrer et recevoir des hôtes à La Grange Dîmière. Enseignante de formation au départ mais également passionnée par la beauté et la richesse de notre région, je me suis naturellement tournée vers l'hébergement touristique. Quel bonheur de faire découvrir nos célèbres châteaux, la Loire à vélo, notre terroir mais aussi quelques pépites hors des sentiers battus !

Je reçois aussi bien des amis et familles de génulphiens lors de leurs réceptions (*) que des touristes des quatre coins du monde (ce qui est très bon pour ma pratique de l'anglais !) Notre chambre double et notre suite familiale nous permettent d'accueillir jusqu'à sept personnes. Mes hôtes apprécient particulièrement la situation et le calme de notre village, le jardin, la piscine, mais aussi mes dîners composés de produits du terroir, et mes petits-déjeuners faits maison. Ma licence et mon permis d'exploitation me permettent de servir et de vendre des vins régionaux soigneusement sélectionnés pour leur saveur et leurs procédés respectueux de l'environnement. Je suis le plus possible dans une démarche et aménagements éco-responsables (produits durables, locaux, bio, lutte anti-gaspillage).

Avec mes partenaires de St Genouph, je propose des pauses bien-être dans le confort des chambres : séances de shiatsu avec Patrick Bérault ou massages relaxants avec Virginie Esth'étique.

Notre maison, située au 1 rue de l'Auberdrière, est ouverte toute l'année, à l'exception des mois de décembre et janvier.

Contact : Sophie Thiébaud (06 61 56 61 05) - Réservation en ligne sur www.lagrangedimiere.fr. *10 % de remise en me contactant

Tessier Marc : Paysagiste et Élagueur

Né à Saint Genouph dans une famille de maraîchers, j'ai baigné très tôt dans le travail de la terre et la culture des plantes auprès de mes parents. Après un parcours scolaire compliqué et peu de bagages, je me suis dirigé vers ce que je maîtrisais le mieux et qui pour moi avait du sens. Je me suis formé sur le tas, de façon autodidacte, au contact de professionnels compétents qui m'ont transmis leur savoir-faire et je suis fier de ce parcours. J'ai démarré avec une pelle et une brouette. Pendant 13 ans j'ai produit des légumes puis, en 2011, j'ai créé mon entreprise de paysagiste qui peu à peu s'est agrandie et qui me procure de nombreuses satisfactions.

J'aime transmettre à mes apprentis-paysagistes le goût et le plaisir du travail bien fait, être à l'écoute des gens, leur apporter mon expertise pour les guider dans leur choix et recevoir les compliments des clients ravis et reconnaissants. Le regard, l'écoute et les mots sont importants. Un jardin s'observe. Un arbre se respecte même si l'on doit l'abattre, il a des choses à nous dire. L'élagage est une activité à risque qui a mis parfois mon courage à l'épreuve mais qui me plaît beaucoup car il y a toujours un dialogue avec les arbres.

Ce métier évolue, il faut savoir s'adapter aux changements climatiques, aux nouvelles variétés, remettre en question les pratiques. Mon entreprise, située au 16 route de Berthenay, a une clientèle génulphienne et métropolitaine. (Tél : 02 47 45 52 21)



Doggy Clean : toilettage canin à domicile

En 2011, je me suis installée à Saint Genouph, attirée par le fait de me sentir à la campagne tout en étant proche de la ville. Passionnée très jeune par les chiens, (mes parents en avaient un et moi trois), j'ai souhaité suivre une formation à distance pour la partie théorique et des stages chez des toiletteurs pour la partie pratique.

Je me suis mise à mon compte en juin 2022. Depuis j'ai une bonne clientèle, très fidèle mais peu de génulphiens pour le moment. Parmi les doggys, j'ai mes petits chouchous, il y en a qui sont joyeux de me retrouver d'autres un peu moins parce qu'ils appréhendent le bain qui est la première partie de mon intervention, suivie du séchage et de la coupe. Les petits chiens doivent être toilettés tous les 2-3 mois, les gros 2 à 3 fois par an. Je réponds à la demande des clients toujours dans l'intérêt du chien, aucune coupe farfelue n'est pratiquée.

Je suis très satisfaite d'être à St Genouph, c'est un village calme et sympa.

Vous pouvez me retrouver sur <https://www.facebook.com/doggy.clean37/> (Tél : 06 60 08 36 41).

SERVICES

Secrétariat de Mairie

Tél : 02.47.45.51.14

Fax : 02.47.45.52.76

Mail : mairie-st-genouph2@wanadoo.fr

Site : www.commune-saint-genouph.fr

Accès par QR code



Page Facebook : « Saint-Genouph »

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h

Mercredi : 8h à 12h

Samedi : 9h à 12h le 1er samedi du mois

Permanence du maire :
Sur rendez-vous uniquement

Permanence du C.C.A.S. :
Sur rendez-vous

Services sociaux

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez vous. Tel : 02.47.37.74.24

CENTRE DE SOINS

Tél : 02.47.66.63.22

1 Place Anne de Bretagne à Tours

Du lundi au vendredi de 14h à 16h

Soins gratuits pour les personnes en difficulté

Sur rdv pour les médecins spécialistes

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

116 rue de la Mairie à La Riche

Tél : 02.47.37.32.19

MAISON DEPARTEMENTALE de la SOLIDARITE

47 Bis Boulevard Preuilly 37000 TOURS

Tél : 02.47.37.74.24

Services d'urgence

SAMU : 15

SOS MEDECIN :

19 rue de la Dolve

37000 Tours

Tél : 02.47.38.33.33

SERVICE INCENDIE : 18

SERVICE DE GENDARMERIE : 17

2 Avenue de l'orée des bois

37510 Ballan-Miré

Tél : 02.47.68.26.90

Bibliothèque

**FERMEE
EN ATTENTE DE
REOUVERTURE**

Publication

Directeur de la publication :

P. SUARD

Comité de rédaction :

T. DESHAIES

S. GIRARD

P. FORMEN

S. SUARD

Crédit photos : auteurs divers

Tirage : 500 exemplaires

Impression : Mairie de St Genouph